

Lyon, le 11 janvier 2017

*Le Directeur général*

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements pour personnes en situation de handicap de la région Auvergne Rhône-Alpes

Affaire suivie par :  
**Raphaël GLABI**  
✉ : raphael.glabi@ars.sante.fr  
☎ : 04.72.34.74.74

**Objet : Gestion de l'épidémie grippale : actualisation des instructions**

La région Auvergne Rhône-Alpes fait actuellement partie des régions les plus impactées par l'épidémie de grippe. En effet, Les passages aux urgences et le nombre d'hospitalisations, sont en très forte augmentation et affectent particulièrement les personnes âgées. (81% ont 65 ans et plus). La mortalité quelle que soit la cause de décès est en hausse en région Auvergne-Rhône Alpes et au niveau national. Elle s'observe tous âges confondus et particulièrement chez les 75 ans et plus. Par ailleurs, 36% des admissions en service de réanimation au niveau national, sont enregistrées dans notre région. Ces chiffres reflètent l'impact global de la grippe dans la région et son intensité.

Cette situation épidémique met sous tension le système de santé, et, en particulier l'offre hospitalière en raison de l'augmentation des passages dans les services d'urgence et de la forte hausse des hospitalisations. 21 établissements de la région ont activé un dispositif "hôpital sous tension".

Compte tenu de la situation, je vous demande d'éviter, autant que faire se peut, après avis médical, le recours aux hospitalisations pour toutes les situations non urgentes ou pour celles qui peuvent être déprogrammées.

De plus dans le contexte plus précisément de gestion de l'épisode épidémique, afin d'éviter le recours à une hospitalisation et limiter l'épidémie, je saisis cette occasion pour attirer, à nouveau et tout particulièrement, votre attention sur la nécessité d'appliquer les recommandations suivantes :

- même en l'absence de cas cliniques, vous veillerez à renforcer l'hygiène des mains et le bio nettoyage pour les surfaces en contact des résidents et des personnels (notamment rampes, poignées de portes, portes et boutons d'ascenseur, barres de soutien.....) ;
- vous mettrez en place le port d'un masque chirurgical par les personnels non vaccinés pour les soins et ce même en l'absence de symptomatologie ;
- vous serez particulièrement vigilants sur la survenue de cas d'infection respiratoire aiguë et mettrez en place, dès le premier cas, un suivi et la recherche du virus grippal par un test de diagnostic rapide ;
- vous mettrez en place, en cas d'apparition de malades, l'isolement des personnes malades, la limitation des visites et des moments collectifs. Toutefois, il convient de maintenir une aération régulière des chambres, des salles d'activité et salles communes ;

- vous informerez les visiteurs pour faciliter leur bonne compréhension des mesures mises en place, pour la protection des résidents et vous les inviterez de même à se laver fréquemment les mains et porter un masque chirurgical ;
- la prescription d'anti viral Tamiflu\* (en fonction du fonctionnement rénal) tant en curatif qu'en préventif est à envisager dès le premiers cas de grippe ;
- vous n'hésitez pas à faire appel aux conseils de l'Arin pour mettre en place toutes mesures barrière utiles.

Enfin, vous veillerez à signaler à l'ars ([ars69-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars69-alerte@ars.sante.fr)), tout cas groupé d'infections respiratoires aiguës dès la survenue d'au moins 5 cas dans un délai de 4 jours.

Vous veillerez à ce qu'un suivi régulier de l'évolution de l'épidémie dans la structure soit mis en place dès le début de celle-ci, et soit régulièrement communiqué à l'ARS.

Je vous invite à signaler à la délégation départementale de l'ARS toute difficulté majeure que vous rencontreriez dans la mise en œuvre de ces mesures.

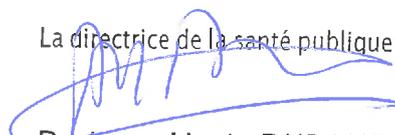
Je vous remercie pour votre implication et celle de vos équipes dans cette période très difficile.

Pour le directeur général  
Et par délégation  
La Directrice de l'autonomie,

Pour le directeur général  
Et par délégation  
La Directrice de la santé publique,



Martine LECENNE  
Directrice de l'Autonomie



La directrice de la santé publique  
Dr Anne-Marie DURAND